Envoyé en préfecture le 13/03/2023 Reçu en préfecture le 13/03/2023 IANDS

ID: 040-264000720-20230302-2023_1-BF

C.C.A.S.

de

CASTEL-SARRAZIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 02 MARS 2023

40330

Tel: 05.58.89.31.05

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois mars à vingt heures, la Commission Administrative du CCAS de la Commune de CASTEL-SARRAZIN, dûment convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Président.

Convocation du 23/02/2023

Etaient présents: MM. Philippe NOVEMBRE, Evelyne LAMBERT LEPRINCE Marie-France DEYRIS et Magali LIOTIER.

Absent excusé : Xavier TORRES

Procuration de M. Xavier TORRES à Mme Marie-France DEYRIS Secrétaire de séance : Mme Marie-France DEYRIS

OBJET: APPROBATION DU COMPTE de GESTION 2022 - Délibération 2023_1 C.C.A.S. DE CASTEL-SARRAZIN

Après s'être assuré que M. le Trésorier a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis, celui de tous les mandats ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celle à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget 2022.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du CCAS de CASTEL-SARRAZIN dressé pour l'exercice 2022, par M. le Trésorier de SAINT-SEVER, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jour, mois en an sus-dits. Pour copie conforme

Le Président

La secrétaire de séance,

Philippe NOVEMBRE

Marie-France DEYRIS

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture (plateforme ACTES) et de sa publication le 1.3 MARS 2023



ID: 040-264000720-20230302-2023_2-BF

DEPARTEMENT des LANDES

C.C.A.S.

de

CASTEL-SARRAZIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 02 MARS 2023

40330

Tel: 05.58.89.31.05

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois mars à vingt heures, la Commission Administrative du CCAS de la Commune de CASTEL-SARRAZIN, dûment convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Président.

Convocation du 23/02/2023

Etaient présents: MM. Philippe NOVEMBRE, Evelyne LAMBERT LEPRINCE Marie-France DEYRIS et Magali LIOTIER.

Absent excusé : Xavier TORRES

Secrétaire de séance : Mme Marie-France DEYRIS

Procuration de M. Xavier TORRES à Mme Marie-France DEYRIS

Objet: Approbation du Compte administratif 2022 - Délibération 2023_2

Le Président présente le Compte Administratif 2022 du CCAS faisant ressortir un excédent de fonctionnement de **1 178,23 €**. Mme Marie-France DEYRIS, Présidente de séance, soumet ce document à l'approbation du Conseil d'Administration du CCAS. Monsieur le Président ne participe pas au vote et quitte la salle. Après avoir constaté le résultat de clôture 2022, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif du CCAS et donne décharge au Président pour sa gestion durant l'année 2022.

Ainsi délibéré les jour, mois en an sus-dits. Pour copie conforme

Le Président,

La secrétaire de séance,

Philippe NOWEMBRE

Marie-France DEYRIS

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture (plateforme ACTES) et de sa publication le 1/3 MARS 2023